



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel : Haute-Garonne

Question écrite n° 17138

Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre de la défense sur le projet Armees 2000 qui prévoit, entre autres, le regroupement des garnisons. Certaines prévisions modificatives intéressent le fonctionnement du centre hospitalier des armées « Larrey » de Toulouse et plus particulièrement son service restauration. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que le personnel ne perde pas les avantages de son statut actuel, notamment en ce qui concerne les règles relatives aux mutations, licenciements et renouvellement des contrats.

Texte de la réponse

Reponse. - Une étude est actuellement menée à titre expérimental à l'hôpital H-Larrey de Toulouse sur les conditions d'un éventuel transfert de postes de personnels de restauration vers les services cliniques et médico-cliniques, afin d'améliorer l'encadrement médical au lit du malade. Parallèlement, la situation de ces personnels est examinée très attentivement, afin qu'un tel redéploiement intervienne en préservant les intérêts de chacun. Cette expérimentation n'est pas concernée par le plan Armees 2000 qui vise à renforcer les capacités opérationnelles des armées.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17138

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3881